

TRIMESTRE :

A = Automne : de septembre à décembre inclusivement
 H = Hiver : de janvier à avril inclusivement
 E = Été : de mai à août inclusivement

NOTATION :

LETTRE	SIGNIFICATION	VALEUR	CRÉDITS OBTENUS
Système de notation avant le trimestre d'automne 1994			
A	Excellent	4	oui
B	Très bien	3	oui
C	Bien	2	oui
D	Passable	1	oui
E	Échec	0	non
W	Échec pour abandon	0	non
R	Réussite	-	oui

Système de notation à partir du trimestre d'automne 1994

A+	Excellent	4.3	oui
A	Excellent	4.0	oui
A-	Excellent	3.7	oui
B+	Très bien	3.3	oui
B	Très bien	3.0	oui
B-	Très bien	2.7	oui
C+	Bien	2.3	oui
C	Bien	2.0	oui
C-	Bien	1.7	oui
D+	Passable	1.3	oui
D	Passable	1.0	oui
E	Échec	0.0	non
W	Échec pour abandon	0.0	non
R	Réussite	-	oui

S'applique aux deux systèmes de notation

EQ	Équivalence	-	oui
EA	Équivalence par autorisation	-	oui
EX	Exemption avec allocation de crédits	-	oui
EX	Exemption sans allocation de crédits	-	non
XS	Substitution	-	non
IN	Incomplet	-	non
ND	Non disponible	-	non
NT	En cours	-	non
AB	Abandon	-	non
SE	Sans évaluation	-	non
RP	Activité reprise	-	non
RE	Reprise d'évaluation	-	-

LIEN : Lien de l'activité pédagogique dans le programme

CODE	SIGNIFICATION
1	Activité pédagogique obligatoire dans le programme suivi
2	Activité pédagogique à option dans le programme suivi
3	Activité pédagogique au choix dans le programme suivi
4	Activité pédagogique de propédeutique
5	Activité pédagogique supplémentaire aux crédits requis par le programme suivi
6	Activité pédagogique d'appoint ou complémentaire au programme suivi

CALCUL DES MOYENNES :

La moyenne cumulative est la moyenne des notes des activités pédagogiques suivies depuis l'inscription au programme. Dans le calcul de cette moyenne, la valeur numérique de chaque note est multipliée par les crédits de l'activité pédagogique; le résultat ainsi obtenu est divisé par la somme des crédits des activités pédagogiques.

À compter du trimestre d'automne 1994, le système de notation se base sur 4.3 au lieu de 4.0. Dans les cas de transition entre les deux systèmes, les moyennes obtenues avant le trimestre d'automne 1994 sont recalculées en appliquant le facteur 4.3/4.0.

PROMOTION SELON LA MOYENNE CUMULATIVE OU EXCLUSION :

Les dispositions réglementaires de promotion sont données dans le RÈGLEMENT DES ÉTUDES DE L'UNIVERSITÉ.